**Année européenne du développement**

*Contexte*

2015 a été officiellement déclarée Année européenne du développement (AED). Les objectifs officiels de cette initiative sont les suivants :

1. Informer les citoyens européens à propos de le coopération au développement de l’UE et de ses pays membres ;

2. Promouvoir l'engagement direct, la réflexion critique et l’intérêt actif des citoyens et parties prenantes de l’UE en matière de coopération au développement ;

3. Sensibiliser l’opinion aux bienfaits de la coopération européenne au développement.

L’AED aura pour devise officielle : « *Notre monde, notre dignité, notre avenir* »

*Actions syndicales à l’échelon national*

**Irlande :** Irish Aid sous-traitera une grande partie de ses activités à Dochas (organisme de coordination des organisations de développement irlandaises). Dochas a indiqué qu’elle souhaiterait voir l'ICTU siéger au sein d’un comité directeur pour l’AED et organiser un événement à l’occasion de la Conférence biennale des délégués, en juillet 2015.

**Italie :** L’UIL souhaiterait proposer une initiative conjointe à la CGIL et la CISL en 2015. Pas d’autres détails pour l’instant.

**Espagne :** La Coordination des ONG pour le développement (Coordinadora de ONG para el Desarrollo - CONGDE) organisera, en collaboration avec CONCORD, au début de 2015, une activité qui aura pour objectif de disséminer la proposition espagnole concernant la mise en place d’un instrument similaire au Groupe intergouvernemental sur l’évolution du climat, qui serait chargé du suivi et des recommandations en matière d’ODD pour l’après-2015.

SOTERMUN-USO se servira de l’AED pour diffuser son travail et ses publications sous le sigle AED et tirera parti de cette dynamique pour mettre en exergue le rôle des syndicats en tant qu’acteurs du développement.

*Action de la société civile au niveau européen.*

CONCORD est sur le point de signer un projet de subvention avec l’Union européenne portant sur l’organisation d’activités (événements, etc.) avec les acteurs de la société civile, qui ira au-delà des seuls membres de CONCORD.

Leurs messages-clés seront l’universalité, la solidarité, l’engagement, le soutien pour un vrai changement et la responsabilité.

Un groupe de travail a été mis sur pied en conjonction avec plusieurs affiliés de CONCORD.

*Que peut faire le RSCD ?*

* Préparer une recherche et de la documentation sur le rôle que pourrait jouer l’UE pour encourager la pleine application de l’Agenda pour le travail décent
* Préparer une publication sur les politiques et programmes de l’UE en faveur de la protection sociale et du dialogue social et mettre en exergue nos positions sur ces enjeux
* Élaborer une logique syndicale du développement durable
* Créer un logo spécifique